

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS
DIVISION DES TRAVAUX NEUFS
APPELS DE CANDIDATURES**

pour un concours entre architectes portant sur la conception urbanistique et architecturale d'un CENTRE DE SECOURS à Luxembourg-Gasperich à réaliser pour le compte de l'Administration Nationale des Services de Secours et de la Protection Civile ainsi que du Service d'Incendie de la Ville de Luxembourg.

Adresse du pouvoir adjudicateur:

Le Maître d'Ouvrage est l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg représenté par:

le Ministère des Travaux Publics

l'Administration des Bâtiments publics

Description du projet: Le programme de construction comporte quelque 22'000 m² de surfaces utiles construites et de quelque 11'000 m² d'aménagements extérieurs.

Date limite pour le dépôt des demandes de participation: **vendredi 28 mai 2004**

Adresse de dépôt des dossiers de candidature:

Administration des Bâtiments publics
C/o Mme Rita Biel
10, rue du St-Esprit
L - 1475 Luxembourg
Tél.: 46 19 19 - 1
Fax.: 46 19 19 - 555

Conditions minimales de participation
Critères de sélection des participants

Les candidats doivent apporter la démonstration de leur qualification quant à leur compétence, expérience et fiabilité en soumettant un dossier de candidature comprenant:

- la liste de références sur des études et réalisations comparables à l'objet du concours, en distinguant les projets d'usage comparable, ceux d'envergure équivalente et ceux à forte composante technique effectuées au cours des 5 dernières années
- la liste des références de constructions à haute composante technique renseignant sur les coûts de construction, les surfaces et volumes bâtis et le pourcentage des techniques
- la liste générale des références du candidat, renseignant sur les coûts de construction, les surfaces et volumes bâtis, et faisant la distinction entre les projets non réalisés et réalisés;
- la présentation des moyens du candidat en personnel (qualification, curriculum vitae, indication des ressources humaines du candidat en faisant la distinction entre les personnes quali-

fiées au sens du concours et les ressources administratives) et en équipements techniques;

- la description de la manière dont le candidat compte assurer sa présence à proximité des lieux d'exécution de l'objet du concours; l'attestation de l'inscription au registre professionnel du pays d'origine;
- l'attestation de souscription à une assurance en responsabilité civile.
- une note renseignement sur le chiffre d'affaires du candidat pendant 2001, 2002 et 2003.

Autres documents à fournir:

- une attestation de souscription à une assurance responsabilité civile,
- une attestation renseignant sur l'inscription au registre professionnel du pays d'origine.

Participants et présélection

Sont admis à participer au concours les architectes (ou associations d'architectes) qui seront sélectionnées par le jury à la suite de l'appel de candidatures paru dans le Journal Officiel de l'Union Européenne.

Les critères de sélection portent sur la qualité des références et la capacité des candidats.

La participation au concours est réservée aux architectes qui, à la date de la publication, sont autorisées à exercer la profession d'architecte dans le pays d'origine abouissant, en cas de retenue de la candidature, sous condition de fin de non recevoir, à la reconnaissance dans les meilleurs délais par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils luxembourgeois.

Nombre envisagé de participants: fourchette entre 8 et 10 participants

Critères pour l'évaluation des projets

Le jury appréciera les projets selon les critères suivants:

- intégration urbanistique et contextuelle
- conception architecturale générale
- relations fonctionnelles d'utilisation
- accomplissement du programme et des fonctions coût de construction et économie du projet

Membres du jury

Le jury est composé de 13 membres:

Mme Maryse Scholtes, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Travaux publics
M. Fernand Otto, Directeur de l'Administration des Bâtiments publics
M. Jean-Paul Conzemius, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'intérieur
M. Jean Schiltz, Ingénieur-directeur, Services Techniques, Ville de Luxembourg
M. Guy Capesius, Architecte-directeur adjoint, Service de

l'Architecte, Ville de Luxembourg
M. Erny Kirsch, Officier-commandant, Chef du Service d'Incendie, Ville de Luxembourg
M. Gilbert Schleich, Service National de la Protection Civile

M. Georges Scheidweiler, Service National d'Incendie et de Sauvetage

M. Tom Weisgerber, Inspection Générale des Finances

M. Jean Leyder, Architecte, Administration des Bâtiments publics

M. Wolfgang Riehle, Architecte-Urbaniste, Reutlingen (D)

M. Thomas Weckerle, Architecte, représentant de l'OAI

M. Henri Jonas, Architecte, représentant de l'OAI

Mme Françoise Bruck, Architecte suppléant, représentant de l'OAI

Nombre et montant des prix

L'allocation des prix suivants est prévue:

1er prix: 50.000.- EUR H.T.V.A.

2e prix: 40.000.- EUR H.T.V.A.

3e prix: 30.000.- EUR H.T.V.A.

Le jury pourra en outre décerner des mentions pour un montant total de 50.000.- EUR H.T.V.A.

Total: 170.000.- EUR H.T.V.A.

Indemnités versées à tous les participants

Chaque participant qui aura remis un projet conforme aux dispositions du présent règlement sera rémunéré à raison de 16.000.- EUR H.T.V.A. En cas de réalisation globale ou partielle du projet par le lauréat du concours, le montant correspondant à la rémunération sera considéré comme acompte sur ses honoraires.

Rémunérations et prix seront versés aux participants sur présentation d'une facture après vérification de la conformité technique de leurs projets.

Suite donnée au concours

Le pouvoir adjudicateur se propose de charger le lauréat du concours, c'est à dire le concurrent auquel aura été décerné le premier prix, d'une mission d'architecte pour la poursuite du projet.

En ce qui concerne la réalisation du projet, le maître d'ouvrage constituera l'équipe définitive de Maîtrise d'œuvre avec le lauréat tout en se réservant le droit de prévoir des associations avec un autre architecte et/ou tel ou tel spécialiste en vue de l'exécution du projet.

Documents à joindre au dossier concernant la situation propre du candidat

Capacité juridique

Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre de commerce, déclaration sous serment ou certificat, dans les conditions prévues par la législation du pays d'origine où il est établi.

Extrait du casier judiciaire

ou, à défaut, document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance.

Certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'origine selon lequel le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'origine selon lequel le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où il est établi.

En cas d'association momentanée, les pièces sont à produire individuellement pour chacun des bureaux de l'association momentanée et sont à compléter d'une note de synthèse qui reprend les indications cumulées de l'association momentanée

Toutes ces pièces doivent être rédigées en français ou en allemand respectivement être accompagnées d'une traduction certifiée conforme en français ou en allemand.

Le présent avis a été communiqué à l'Office des Publications Officielles des Communautés Européennes le 20 avril 2004 aux fins de publication.

Luxembourg, le 19 avril 2004
La Ministre des Travaux publics

AVIS OFFICIEL

aux candidat(e)s à un apprentissage pour adultes

Il est porté à la connaissance des personnes désireuses d'entamer un apprentissage pour adultes que:

les demandes peuvent être introduites du 1er mai 2004 au 11 septembre 2004 auprès du Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM, Galerie Kons, Luxembourg-Gare, 2ème étage, l'entrée se trouve à la rue Joseph Junck.

Les informations concernant ce type d'apprentissage peuvent être demandées aux bureaux du Service de l'Orientation professionnelle à Luxembourg, Esch/Alzette et Diekirch.

Conditions d'accès

1. les candidat(e)s doivent être âgé(e)s au moins de 18 ans et avoir quitté l'école depuis au moins 12 mois au moment du dépôt de la candidature.
2. le dossier comprend:
 - une demande signée d'admission à l'apprentissage pour adultes;
 - la carte d'affiliation du Centre commun de la Sécurité sociale;
 - la carte d'identité, la carte de séjour ou le passeport;
 - les copies certifiées conformes à l'original des bulletins scolaires, respectivement des diplômes et certificats.

Les candidat(e)s non-communautaires devront fournir en outre:

- leur carte de séjour;
- les copies certifiées des bulletins scolaires, respectivement des diplômes et certificats étrangers équivalents.

3. la commission consultative décidera de l'accès et de l'admission des candidats ayant introduit un dossier complet le 29 juin 2004 et le 22 septembre 2004.

Les personnes seront informées par courrier de la décision de la commission consultative.

Communiqué par le Ministère de l'Education nationale, de la formation professionnelle et des Sports et le Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM

LE CENTRE NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (CNA)

propose de faire réaliser par un contrat d'entreprise les travaux suivants:

- Assistance scientifique et conseil au Département de la photographie dans l'organisation et la mise en valeur des archives photographiques.

- Analyse de fonds particuliers et élaboration de plans de sauvegarde après restauration.

- Elaboration d'un plan de saisie en général en perspective du transfert des collections dans leur nouvel environnement numérique.

- Elaboration d'une stratégie de consultation professionnelle et grand public.

- Développement d'un plan de connexion entre classification physique et traitement professionnel.

- Conseil scientifique lors du démarrage de la saisie des informations dans la nouvelle base de données en voie de construction.

Les personnes morales ou physiques qualifiées et intéressées dans la réalisation de ces travaux pourront adresser leur dossier,

pour le 26 avril 2004 au plus tard, au

Centre national de l'audiovisuel

Département photographie 5, route de Zoufftgen

L-3598 Dudelange

E-mail: info@cna.etat.lu

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

**ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS
DIVISION DES TRAVAUX NEUFS**

AVIS D'ADJUDICATION

Le **lundi 17 mai 2004** à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'Administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

1) les travaux de peinture

Envergure de l'objet:

- 4.000 m² de peinture sur plafonds et faux-plafonds
- 7.500 m² de peinture sur murs
- 3.800 m² d'imprégnation de béton vu
- 4.000 m² d'imprégnation de maçonnerie apparente
- 900 m² de peinture sur métal, divers et accessoires

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour juillet 2004.

La durée des travaux est de 80 jours ouvrables par intermittence.

2) les travaux de parqueterie

Envergure de l'objet:

- 405 m² de parquet lamelles sur chant
- 1.140 m² de revêtement en pavés bois
- 570 m plinthes en bois, divers et accessoires

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour octobre 2004.

La durée des travaux est de 30 jours ouvrables par intermittence.

3) les travaux de revêtements de sol souples

Envergure de l'objet:

- 810m² de revêtement de sol en linoléum
- 140 m² de revêtement de marches en caoutchouc
- 450 plinthes en bois, divers et accessoires

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour septembre 2004.

La durée des travaux est de 15 jours ouvrables par intermittence

dans l'intérêt de l'extension et de la transformation du Lycée technique Nic Bieber à Dudelange - Phase 1.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics
"Soumissions"
Boîte Postale 112
L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt **le jeudi 22 avril 2004.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de ... dans l'intérêt du Lycée Nic Bieber à Dudelange.**" doivent se trouver aux bureaux de l'Administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 19 avril 2004
La Ministre des Travaux publics
Erna Hennicot-Schoepges